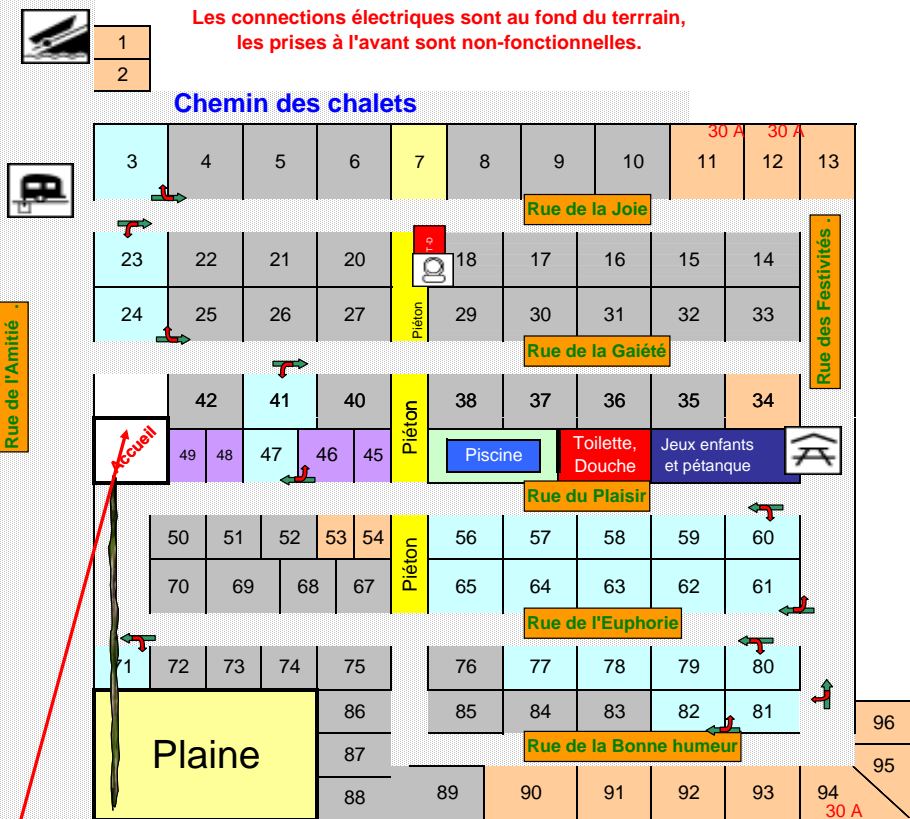
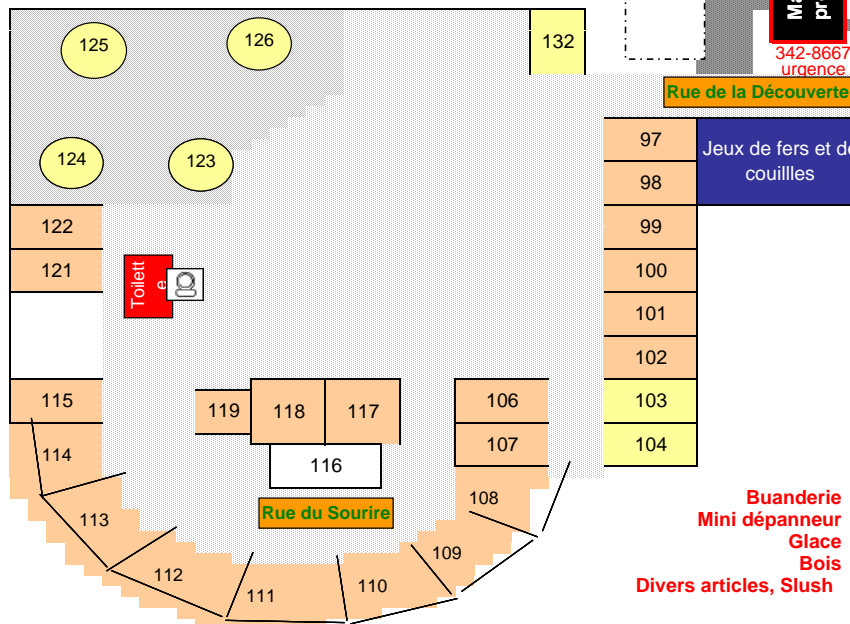


Lac St-Jean

Légende	
	1 Service
	2 Services
	3 Services
	Saisonnier



Ce plan est une représentation des emplacements seulement donc il n'est pas à l'échelle.



Point de rassemblement en cas de sinistre

www.campingchambord.com
Camping Chambord
 22 chemin Chez Ben
 Chambord, Québec
 G0W 1G0, 418-342-6984

Vélo route des bleuets

Route 169

Règlements Passants 2010

La vitesse maximale de circulation sur le terrain est de 10 km/hr.

Une voiture est permise par terrain.

Il est défendu de stationner sur les terrains vacants.

La musique est acceptée à un volume ne dérangeant pas les voisins immédiats jusqu'à 23 hr.

Couvre-feu obligatoire à 23 hr.

La propreté est de rigueur en tout temps sur le terrain et surtout dans les blocs sanitaires ainsi que sur la plage.

Les déchets doivent être déposés dans les contenants prévus à cet effet.

L'emplacement de feu n'est pas une poubelle et doit être vidé avant le départ.

Dans le but d'assurer la sécurité, l'utilisation de VTT est strictement interdite.

Les animaux doivent être continuellement en laisse partout sur le terrain et s'ils dérangent, vous pourrez être expulsés du terrain.

Les petits cadeaux laissés par vos animaux doivent être ramassés immédiatement lorsque déposés.

Les animaux et les vélos sont interdits à la plage.

L'accès à la plage est permise jusqu'à l'indication " Fin accès plage camping "

Le feu doit être éteint avant de se retirer pour la nuit.

Le camping ne se tient pas responsable des accidents qui pourraient survenir à la plage.

Pour la location de terrains, l'arrivée est à 13H00 et le départ à 12H00.

Pour la location de roulottes ou de chalets, l'arrivée est à 13H00 et le départ à 11H00.

Il est interdit de circuler à vélo dès le début de la noiceur.

Les enfants de moins de huit(8) ans doivent être accompagnés d'une personne responsable de 16 ans et plus pour avoir accès à la piscine.

Les contenants de verre sont interdits à la plage et sur le tour de la piscine.

Aucun véhicule ne doit circuler sur le terrain après le couvre-feu.

Aucun remboursement ne sera accordé.

Toute personne qui ne respecte pas ces règlements pourrait se faire expulser du terrain sans autre préavis.

Bon séjour chez-nous dans le respect de l'autre.